



ASGB info

Organe d'information de l'ASGB – Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton

Actualité



CARRIÈRE SOUTERRAINE À LÄNTIGEN

6

Nature



PROTECTION DU SOL – UNE UTILISATION SOIGNEUSE DU SOL EST PAYANTE

8

COMMENT MESURE-T-ON LA DURABILITÉ DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION?

4

«J'AI ÉTÉ ATTIRÉ PAR LE TRAVAIL DANS LA GRAVIÈRE!»

5

UNE FEMME À LA TÊTE D'UNE GRAVIÈRE EN SUISSE

9

EXTRACTION DE GRAVIER DANS LE DELTA DE LA KANDER

10

«QUI CREUSE, TROUVE...»

11

EN BREF

11/12

Promouvoir la nature avec l'extraction de gravier

En latin, «Succedere» signifie prendre la place. Par conséquent, en écologie et en botanique, on entend par «succession», la succession dans le temps des espèces de plantes et d'animaux sur un site en fonction de facteurs naturels.

LA SUCCESSION A LIEU DANS TOUS LES ÉCOSYSTÈMES

Dans tous les écosystèmes, on trouve une succession naturelle de diverses espèces de plantes et d'animaux. Le point de départ est en général une

nouvelle surface de roche, de nouvelles surfaces boisées après un feu de forêt, des biotopes utilisés comme prairies ou champs ou des biotopes créés artificiellement comme, par exemple, les gravières. Au stade initial et dans les premières phases de la succession, ce sont des espèces pionnières qui colonisent le site vierge, autrement dit, principalement des espèces avec un fort potentiel de reproduction [dits «stratégies de la reproduction»]. Au fil du temps, d'autres espèces arrivent; celles-ci se développent plus lentement et évincent généralement les espèces pionnières peu compétitives. Ces dernières modi-

fient néanmoins les facteurs du site – par exemple en l'enrichissant d'azote atmosphérique et d'humus ou en modifiant le régime hydrogéologique et le microclimat. En raison de cette modification des facteurs du site, de nouvelles espèces sont constamment en mesure de coloniser le biotope. Les nouvelles espèces colonisatrices sont nettement plus exigeantes en matière de microclimat, d'eau, de nutriments etc. Cette évolution aboutit finalement au stade de climax, auquel la composition des espèces présentes ne varie plus que très légèrement.

LA SUITE AUX PAGES 2/3



La Suisse dispose de grandes réserves de gravier.



André Renggli, Président de l'ACCD

Grâce aux communautés de travail, les PME peuvent notamment mieux s'organiser et proposer aux clients des solutions plus efficaces que cela ne serait possible à titre isolé. Ces communautés favorisent en effet l'élaboration de solutions innovantes et la création de réseaux, qui peuvent chercher des solutions créatives et orientées client dans toutes les directions. Elles contribuent par ailleurs au fait que les marchés ne soient pas seulement un concentré d'oligopoles et de monopoles et que les offres des entreprises capables de proposer des solutions «tout en un» soient complétées d'offres de groupes d'entreprises, spécifiques à des mandats précis. Je suis donc convaincu que les communautés de travail contribuent également à une structure concurrentielle saine à long terme, dont notre économie et notre prospérité peuvent tirer profit. C'est pourquoi j'ai constaté avec un grand étonnement que précisément les autorités de surveillance de la concurrence de notre pays aient proposé, dans le cadre de la future révision de la loi sur les cartels, l'interdiction factuelle de ces communautés par inversion de la charge de preuve. J'ai été d'autant plus ravi d'apprendre que le parlement a examiné cette proposition et que le Conseil national a définitivement enterré cette dernière, après avoir refusé une deuxième fois de ne pas y donner suite le 17 septembre 2014. Chers conseillers nationaux – Bravo!

LES GRAVIÈRES SONT DES SITES DE REMPLACEMENT PRÉCIEUX POUR LES BIOTOPES DYNAMIQUES

Certains biotopes sont soumis à une dynamique naturelle, comme c'est par exemple le cas dans des paysages fluviaux subissant régulièrement des inondations. Il se crée sans cesse de nouveaux sites appropriés pour des espèces pionnières et qui offrent des conditions de vie adéquates pour les espèces de faune et de flore les plus diverses. Ces sites évoluent au fil du temps du stade initial vers le stade de climax, tout en n'atteignant ce dernier que rarement, voire jamais. Ces sites sont particulièrement précieux d'un point de vue écologique, et plus particulièrement encore pour la biodiversité.

LA DYNAMIQUE NATURELLE DOIT ÊTRE FAVORISÉE ARTIFICIELLEMENT AUJOURD'HUI

Ces espaces qui ont une dynamique naturelle propre, ont été massivement réduits ces dernières décennies. Cela

est principalement lié au fait que les cours des rivières ont été largement rectifiés et construits et les nombreux barrages ont dosé davantage les évacuations d'eau. Il est rare que les cours d'eau puissent désormais sortir de leur lit, à droite ou à gauche. Il en résulte, au niveau du pays, un grand déficit d'espaces dans lesquels la dynamique naturelle peut se développer librement. L'extraction de gravier peut, à ce niveau, remplir d'importantes fonctions, car elle favorise la dynamique naturelle. De nouveaux biotopes sont constamment créés, notamment pour des espèces pionnières. Ces biotopes créés artificiellement contribuent aujourd'hui largement à garantir la biodiversité. C'est ainsi que de nombreuses espèces végétales et animales rares, qui ont perdu leur biotope initial, trouvent des conditions de vie appropriées dans ces biotopes créés artificiellement pendant l'extraction de gravier. Il est donc essentiel que l'extraction de gravier bénéfi-

cie, à l'avenir, de la considération qui lui incombe, non pas uniquement en raison de sa grande importance pour l'approvisionnement en matières premières, mais aussi en raison de son utilité écologique.

LA LÉGISLATION SUISSE IGNORE LA DYNAMIQUE DES BIOTOPES NATURELS

Dans la politique environnementale suisse, on fait grand cas de la biodiversité. Une stratégie «Biodiversité» avec un plan d'action correspondant est actuellement en cours d'élaboration. Celle-ci donne toutefois, pour l'instant, la priorité aux zones protégées et aux inventaires, avec lesquels on veut promouvoir la diversité des biotopes et donc de la flore et de la faune. Malheureusement, ces efforts s'appuient beaucoup trop sur une stratégie de protection exclusive. La succession naturelle est empêchée par des moyens coûteux ou reportée afin d'assurer les conditions de vie de certains groupes sociaux.



Pendant l'extraction du gravier, des espaces initiaux sont créés artificiellement.



Vipérine

ORDONNANCE CONCERNANT L'INVENTAIRE FÉDÉRAL DES PAYSAGES, SITES ET MONUMENTS NATURELS

La révision actuelle de l'Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OIFP) représente à cet égard une grande opportunité. Mais pour pouvoir tirer profit de cette opportunité, il est essentiel que le modèle soit développé dans divers domaines (cf. prise de position de l'ASGB ci-après).

Beat Haller et
Martin Weder, ASGB

Prise de position de l'ASGB du 6 mai 2014 à propos de l'Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OIFP) – Résumé des propositions:

- a) Thématization et prise en compte appropriées des objectifs en matière d'approvisionnement en matières premières minérales
- b) Révision de l'IFP sous l'angle d'un développement régional exhaustif et d'une politique environnementale moderne, qui

- c) Garantie que chaque objet de l'IFP ainsi que les autres exigences relatives à l'espace concerné soient systématiquement soumis à une évaluation approfondie des intérêts généraux en matière d'aménagement du territoire, au cas par cas, par les secteurs politiques compétents
- d) Définition et identification de l'interaction entre utilisation, protection et développement
- e) Implication des milieux concernés dans le développement de l'IFP.
- f) Evaluation et pondération correcte des objectifs de protection globaux de l'IFP dans l'évaluation des intérêts généraux en matière d'aménagement du territoire, au cas par cas, et par rapport aux autres exigences relatives à l'espace ou à l'objet concerné
- g) Clarification de l'importance juridique des objectifs spécifiques à l'objet et de la terminologie
- h) Adaptation préalable des textes de l'ordonnance spécifiques aux objets, en collaboration avec les milieux concernés.
- i) Vérification de l'applicabilité des modèles avant leur entrée en vigueur.



Les sols de gravier
garantissent la biodiversité.

PROTÉGER NE SIGNIFIE PAS SEULEMENT CONSERVER, MAIS AUSSI DÉVELOPPER

Les mesures de protection ne sont pas une mauvaise chose. Elles occultent toutefois le fait que la biodiversité peut également être favorisée au moins aussi fructueusement par le développement de nouveaux espaces initiaux que par la «désactivation» de la succession, voire avec des mesures d'entretien. Etant donné que nous disposons actuellement de très peu de zones de prairies, l'extraction de gravier revêt une toute nouvelle importance dans ce contexte. C'est pourquoi il est important que les conditions cadres légales s'éloignent enfin de la philosophie de conservation appliquée jusque-là. Protéger, c'est plus que conserver: la nature a aussi besoin d'être développée. Il convient par conséquent de compléter la philosophie de conservation par une philosophie de développement au niveau des conditions cadres légales.

Comment mesure-t-on la durabilité des matériaux de construction?

Depuis quelques années déjà, le terme «Construction durable» fait partie intégrante de la terminologie du secteur européen de la construction. Un grand nombre de systèmes de certification et d'évaluation pour les bâtiments et les infrastructures du domaine de la construction ont pour but d'aider les maîtres d'œuvre, planificateurs et constructeurs à réaliser des constructions optimales en termes de durabilité. Afin de standardiser les évaluations de durabilité dans le secteur de la construction, le Comité européen de normalisation (CEN) a créé la Commission de normalisation 350 Construction durable [CEN TC350], qui a pour mission de définir les conditions cadres et méthodes d'évaluation de la durabilité des bâtiments, infrastructures et produits de la construction. Trois approches sont pratiquées pour l'évaluation de la qualité économique, sociale et écologique des bâtiments et infrastructures. En ce qui concerne les matériaux de construction, la norme générale sur l'évaluation de la durabilité des bâtiments prévoit, dans une mention, que les déclarations de produit environnementale (EPD) doivent être utilisées et que les indications déterminantes sur la qualité économique et sociale doivent y être intégrées.



Dépôt de gravier

pects environnementaux déterminants d'un produit au cours de son cycle de vie, en se basant sur un écobilan au sens de la norme ISO 14040, ainsi que de toutes les autres informations environnementales quantitatives et qualitatives. Outre les données environnementales, une EPD contient également des déclarations sur les caractéristiques techniques et fonctionnelles et éventuellement aussi économiques ou sociales d'un produit. Une EPD ne doit toutefois pas contenir de données commerciales confidentielles. Les contenus et déclarations d'une EPD sont vérifiés par des tiers indépendants et fournissent de ce fait des données environnementales fiables et non mensongères sur le produit en question.

Le processus d'établissement et de vérification d'une EPD est basé sur les normes EPD, les documents de base de l'exploitant du programme EPD (instruction générale du programme et règles d'écobilan), ainsi que sur les règles de classification des produits (RCP), qui sont développées par une commission (RCP) indépendante avec des représentants de l'industrie, spécifiquement pour des catégories de produits prédéfinies, p. ex. ciment, béton coulé, granulats pierreux, éléments en béton préfabriqués etc.

Les certifications de bâtiments sont une des principales applications de l'EPD. Des programmes EPD ont été développés par des prestataires de certifications pour les bâtiments (p. ex. en Autriche par ÖGNI et ÖGNB), afin de créer des bases exploitables pour les évaluations écologiques des bâtiments. La structure modulaire des résultats d'écobilans (phase de fabrication, d'installation, d'utilisation et d'élimination) et l'indication de la durée d'utilisation de référence facilitent l'intégration des données EPD dans les systèmes de certification. Une des autres applications est l'optimisation

des processus de production, voire de la gestion de la durabilité des entreprises ou branches productrices (également possibilité d'EPD de branche), ce qui conduit également à des potentiels de marché.

HARMONISATION EUROPÉENNE

Le règlement européen sur les matériaux de construction (EU 305/2011), entré en vigueur en juillet 2013, prévoit que les EPD sont nécessaires pour évaluer les répercussions d'un bâtiment sur l'environnement. Conscients de la portée future de cette disposition du règlement, les exploitants européens leaders de programmes EPD pour les produits de construction ont lancé un processus d'harmonisation sous le patronat de la plate-forme Eco, ayant pour but la reconnaissance mutuelle de l'EPD des différents programmes EPD. Les fabricants de produits devraient ainsi avoir accès à plusieurs bases de données européennes sur les matériaux de construction et réduire leurs dépenses, puisque seule une EPD est requise.

Florian Gschösser, dr.sc. EPF Zurich, floGeco Umweltmanagement (Natters, Autriche) et Université d'Innsbruck

DÉCLARATIONS DE PRODUIT ENVIRONNEMENTALES

Plus précisément, la durabilité des matériaux de construction est «mesurée», dans l'optique de la qualité écologique, sur la base des déclarations de produit environnementales selon EN 15804. L'abréviation EPD, communément utilisée aussi dans les régions francophones, correspond à l'anglais Environmental Product Declaration. Une EPD tient compte de tous les as-



Epilobe à feuilles de romarin dans une gravière.

«Le travail dans la gravière m'a toujours fasciné!»

Thomas Merz est responsable d'exploitation et responsable de la décharge de Sebastian Müller AG. Après une longue période de pluie, il est heureux de revoir à nouveau le soleil. Par temps sec, le travail est bien plus facile à la gravière et, plus particulièrement, à la décharge. Bien qu'ayant beaucoup de travail, Thomas Merz prend le temps de discuter un moment avec nous.



M. Merz aime construire des digues.

MONSIEUR MERZ, VOUS ÊTES RESPONSABLE D'EXPLOITATION ET DE LA DÉCHARGE. COMMENT EN ARRIVE-T-ON À EXERCER CE MÉTIER?

En ce qui me concerne, j'ai appris sur le tas. J'ai travaillé dans diverses entreprises en tant que pelleleur, conducteur de trax ou mécanicien de pelle. Ce faisant, j'ai pu me familiariser avec l'enlèvement et l'acheminement des matériaux d'excavation. Plus tard, j'ai passé mon permis poids lourd et conduit des camions bennes et des camions malaxeurs. Le travail dans la gravière m'a toujours attiré. Et lorsqu'un poste responsable d'exploitation/responsable de la décharge s'est libéré chez Sebastian Müller AG, je n'ai pas hésité à poser ma candidature.

EN QUOI CONSISTE VOTRE TRAVAIL?

Je fais du dragage: j'évacue les matériaux d'excavation, j'extrait du gravier et je charge les camions. Dans le cas de matériaux liés, je dois aussi quelquefois me servir du marteau piqueur. Je dois par ailleurs garder le contrôle sur tout ce qui se passe à la décharge. Une bonne planification de l'excavation et de la décharge, avec anticipation de l'hiver, est déterminante et fait aussi partie de mon domaine d'activité.

QUELS SONT POUR VOUS LES PLUS GRANDS DÉFIS DANS VOTRE TRAVAIL?

Dans l'excavation, il est important de bien planifier le travail, d'éviter des déplacements de machines inutiles et de

toujours avoir à disposition des matériaux en quantité suffisante et d'un mélange approprié. A la décharge, les processus doivent être rationnels et le travail rapide. Et ce, même par temps de pluie.

QUE TROUVEZ-VOUS MOINS INTÉRESSANT?

Pour moi, c'est le travail avec le dozer: il faut faire preuve d'une grande patience. Je préfère pelleter.

QU'AIÉMEZ-VOUS LE PLUS?

J'aime particulièrement acheminer les matériaux d'excavation avec la pelleuse, par exemple lorsque nous construisons des digues.

VOTRE ACTIVITÉ EST SOUMISE À DE NOMBREUX CONTRÔLES ET OBLIGATIONS. COMMENT VIVEZ-VOUS CELA?

Je trouve que l'inspection et le suivi écologique de notre gravière sont une bonne chose. Je considère cette colla-

boration comme un soutien. J'apprécie aussi les bons conseils des spécialistes, notamment par rapport à la recultivation. J'ai appris beaucoup de nouvelles choses sur la nature dans la gravière.

Erwin Müller s'est entretenu avec Thomas Merz

THOMAS MERZ

Date de naissance: 30 mars 1968

Activité: responsable d'exploitation/responsable de la décharge

Machines: pelleuse 22 et 40 t, pelle sur pneus, dozer D6.



Recultivation minutieuse avec le dozer.

Carrière souterraine à Lüntigen

Depuis des années, des projets de carrières souterraines sont mis en œuvre en Suisse. Dans la vallée du Rhin et le pays de Sargans notamment, il existe aujourd'hui déjà quelques exploitations souterraines. La tendance aux exploitations souterraines se poursuit aussi au Lac des Quatre-Cantons. Sur le terrain communal de Morschach/SZ, un tel projet de la société Lüntigen Stein AG se trouve actuellement en phase d'accessibilité. Le projet prévoit un volume de 8,4 millions de m³ et une durée d'exploitation de 60 ans. La concession a été accordée par les autorités pour une première tranche de 35 ans. Par rapport à des carrières à ciel ouvert, ce projet est bien plus complexe. D'où le renforcement de la sécurité en matière de planification et d'investissement de ce projet risqué et à long terme pour l'entreprise.



Quai d'accostage avec esplanade au portail de la galerie d'accès. Vue Ouest.

Lüntigen Stein AG se compose de trois entreprises: Arnold & Co AG, Sand AG Neuheim et KIBAG. La première pierre de cette société anonyme créée en 2005 a été posée il y a plus de deux décennies. A l'époque déjà, les entrepreneurs s'intéressaient à des méthodes d'exploitation innovantes et alternatives. Compte tenu des futurs goulots d'étranglement dans la production de matières premières, des coûteux processus d'autorisation ainsi que des considérations environnementales, l'exploitation souterraine commençait à susciter de l'intérêt. Il s'en est suivi un long processus d'évaluation et de planification, qui a abouti à l'identification du potentiel pierreux souterrain de Lüntigen.

Les clarifications sur les zones à fort potentiel ont été laborieuses, compte tenu des faibles connaissances du sous-sol et de la faisabilité technique.

Différents ingénieurs ont été consultés et impliqués dans des études de faisabilité. Plusieurs carottages de jusqu'à 350 m de profondeur ont été effectués et les matériaux prélevés analysés via diverses méthodes. Les analyses sur la structure géologique ont conduit à des constats en matière de mécanique des roches, dont il a été tenu compte lors du dimensionnement du système de cavernes. Les résultats des experts ont apporté suffisamment de certitudes au consortium. Un projet détaillé a été élaboré et mené à terme. Environ 6 millions de francs ont dû être investis pour les nombreuses analyses et études préalables.

Comme dans la plupart des cantons où l'exploitation minière est historiquement quasi inexistante, le projet de Lüntigen Stein AG a constitué une activité d'un nouveau genre dans le canton de Schwyz. Il a donc fallu d'abord créer les bases légales au niveau cantonal. La procédure de concession et d'autorisation s'est finalement avérée être un processus de longue haleine pour les autorités compétentes également.

Une fois la concession et l'autorisation obtenues par Lüntigen Stein AG en 2008, le consortium a commencé, en 2009, à mettre en œuvre le projet d'exploitation souterraine au Lac des Quatre-Cantons. Dans une première phase de réalisation, un quai d'accostage a été construit, ainsi qu'une esplanade avec des bâtiments annexes et une station de chargement. Les premiers travaux d'accès souterrains ont commencé en été 2012 sous la conduite d'une entreprise spécialisée. Une galerie d'accès a été creusée depuis le lac, directement sous la Axenstrasse.

La galerie d'accès conduit aujourd'hui au cœur de la montagne, sur 240 m, où les roches offrent les meilleures caractéristiques selon les prévisions géologiques. Diverses niches ont été installées le long de la galerie pour l'exploitation industrielle. Outre un entrepôt d'explosifs, y sont prévus une installation de traitement des eaux usées, un bassin de rétention, un atelier et d'autres installations infrastructurelles. A partir de la galerie d'accès,

d'autres galeries et tunnels de retour permettent d'accéder à quatre niveaux d'exploitation de cette roche de calcaire siliceux. En juillet 2014 a été achevée la galerie de 370 m permettant l'exploitation du niveau inférieur. Au total, l'installation sous la montagne s'étendra sur bien plus de 1500 mètres, système de ventilation inclus. Pour l'accès au niveau d'exploitation supérieur, il a fallu maîtriser un dénivelé de plus de 150 mètres à partir du portail d'entrée du Lac des Quatre-Cantons.

Un système de piliers et de chambres est prévu dans les niveaux d'exploitation. Les innombrables cavernes sont disposées parallèlement à la Axenstrasse et aux lignes ferroviaires. Leur section transversale est de 200 m² dans la roche massive. La longueur des différentes cavernes s'étend sur 160 m. Au total, le volume de roche faisant l'objet de la concession représente environ 8,4 millions de m³ dans les cavernes. Compte tenu des propriétés géologiques de ce calcaire siliceux, une extension vers le cœur de la

REGIO news

Magazine d'information des associations régionales de l'industrie Suisse des graviers et du béton

News du Valais

Notre association AVIP (Association Valaisanne de l'Industrie de la Pierre) a adopté un nouveau nom le 27 mai 2014, lors de son assemblée générale, elle s'appelle dorénavant AVGB (Association Valaisanne de l'industrie des Graviers et du Béton), cette appellation étant plus en harmonie avec nos métiers actuels et notre association faitière.

Forte de ses 38 membres, l'AVGB veut donner un nouvel élan, intensifier les contacts et la représentation de notre branche auprès du canton.

L'ensemble de nos entreprises exploitent 2,1 millions de tonnes (5% du volume exploité en Suisse), soit 6,5 tonnes par habitant (Suisse 5,3 tonnes par habitant).

Le Conseil d'Etat valaisan, par sa décision du 20 juin 2012, a ordonné la restructuration des commissions «déchets» et «carrières et gravières», ainsi que le groupe de travail «entreposage des matériaux d'excavation non pollués».

Une sous-commission «ressources minérales» a en outre été créée; elle est divisée en six groupes de travail qui traitent les différents thèmes: matériaux recyclés, volumes d'excavation et places de stockage temporaires, possibilités d'amélioration des sols, sites de recyclage, partenariat public – privé, planification cantonale (extraction et décharges).

L'AVGB est représentée dans les différents groupes de travail, elle apporte les connaissances de notre branche et défend ses intérêts, en bonne intelligence avec les autres acteurs du monde de la construction.



Vue aérienne d'une carrière, auteur: L. Ricardo

Par ailleurs, le canton du Valais a confié le contrôle et l'inspection des entreprises de notre branche à l'inspecteur de l'ASGB, un contrat a été signé le 26 février 2010.

Notre site internet est en construction, il sera opérationnel dès septembre/octobre 2014.

Focus sur l'entreprise FAMSA



Aménagements spéciaux destinés à favoriser des végétaux rares.

L'entreprise a été fondée en 1922. En 2001, la carrière de Massongex Losinger SA et celle de Choëx FAMSA fusionnent sous le nom de FAMSA. Actuellement la société est active sur trois sites dont un site d'extraction de plus de 12 ha (Freneys) à 1'000 m d'altitude, un site de traitement des matériaux (Choëx) à 660m et un site de chargement (Massongex) à 400m. Elle exploite notamment une roche appelée «Grès de Carrière», une roche très dure, assez rare et très recherchée par les CFF et les routes nationales, pour ses qualités (dureté élevée, résistance à l'usure et au polissage) qui permettent d'augmenter la longévité des infrastructures.



Des journées didactiques pour faire germer l'intérêt pour la nature

Valais

Famsa s'investit fortement dans la recherche de nouveaux produits et de nouvelles technologies peu polluantes et respectueuses de l'environnement: par exemple dans la recherche de nouveaux produits routiers LNA (low noise asphalt). Ces produits destinés à atténuer le bruit directement à la source vont améliorer considérablement la qualité de vie et le confort des riverains et citadins, ainsi que celui des utilisateurs. Des tests réalisés sur le canton de Genève démontrent que l'on arrive à réduire le bruit de neuf décibels (dB), sachant que trois dB représentent déjà une réduction de 50% de la puissance d'émission.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Dans ses installations, l'entreprise fait aussi preuve de pionnière, notamment avec un système de transport de matériaux par bandes transporteuses entièrement automatisé, afin d'augmenter son efficacité et de réduire ses émissions de CO². La direction et le personnel de l'entreprise Famsa portent la plus grande importance au respect de l'environnement en modernisant continuellement et en entretenant soigneusement leur parc de machines et d'installations. Tous les

engins qui composent la chaîne de production sont équipés de moteurs de dernière génération ACERT et Tier trois ou quatre, à faible consommation d'énergie et à faible émission de particules (PM10) et d'oxyde d'azote (NOx). Seuls les engins de remplacement et de secours, ne travaillant que peu d'heures annuelles, ne sont pas systématiquement remplacés.

ENGAGEMENT ENVERS LA NATURE

Famsa s'engage aussi activement en faveur de la nature et de l'écologie par des interventions ciblées qu'elle effectue chaque année. Crapaud sonneur à ventre jaune, criquet à ailes bleues ou épilobe à feuilles de romarin, ces espèces rares trouvent désormais leur place dans les biotopes aménagés, aussi bien à l'intérieur de la carrière que dans la région environnante. Ce repeuplement s'est fait par l'action de l'homme. Chez Famsa, aussi bien la direction que chaque collaborateur a pris à cœur d'offrir des lieux de vie à la faune et à la flore et ainsi, différentes haies avec une très grande diversité d'arbustes ont été plantées. D'importantes surfaces de la carrière sont des milieux graveleux et secs. Ces structures sont importantes aussi bien

pour de nombreuses espèces de plantes rares que d'insectes, majoritairement les abeilles sauvages. Ceci est très précieux, car les abeilles sauvages pollinisent les fleurs de manière bien plus efficace que les abeilles domestiques.

Partout sur le terrain, parfois avec le précieux concours de Beat Haller, certaines espèces choisies (notamment les tamarin d'Allemagne, les œillets à Delta ou les euphorbe petit cyprès) sont favorisées. Des exemplaires sont ainsi sécurisés et tout autour, le terrain est spécialement aménagé en leur faveur. Une plante problématique, le buddleia de David (arbuste invasif figurant sur la liste noire) colonise les surfaces graveleuses et sèches. Parfois d'immenses surfaces! Depuis quelques années, Famsa mène la lutte (à grands efforts!) avec différentes méthodes. Année après année, entre 200 et 400 heures de travail sont ainsi mobilisées contre cet envahisseur. En 2014, Famsa a pu se féliciter de comptabiliser l'éradication du 1'000'000e buddleia de David!

**AVGB**

Association valaisanne de l'industrie des graviers et du béton
Rue de l'Avenir 11
Case postale 62
1951 Sion
www.avgb-vwkb.ch
info@avgb-vwkb.ch

Tél. 027 327 32 65
Fax 027 327 32 81



COMITÉ DE L'AVGB

- Luis Ricardo (président)
- Peter Schmid (vice-président)
- Didier Aeby
- Lionel Lathion
- Vincent Tissières

SECRETARIAT DE L'AVGB

Gérard Bornet



Association Suisse de l'Industrie des
Graviers et du Béton ASGB
Bubenberplatz 9, 3011 Bern
www.fskb.ch

L'Association valaisanne de l'industrie des graviers et du béton AVGB est
membre de l'Association Suisse de l'Industrie des Graviers et du Béton – ASGB.

montagne représente un potentiel volumétrique de plusieurs millions de mètres cubes.

En raison des propriétés particulières de la roche de calcaire siliceux, Lüntigen Stein AG prévoit l'exploitation de matière première de première qualité pour le secteur de la construction. Des études sur les matériaux d'excavation ont confirmé le pronostic géologique. On est en présence de pierre dure. La matière première devant provenir de l'une des meilleures zones pierreuses fait actuellement l'objet d'une étude par rapport aux groupes de produits possibles. La phase exploratoire permet parallèlement de relever, dans une galerie pilote, des éléments et des valeurs sur le creusement souterrain de cette roche. Ces résultats servent de base au calcul de rentabilité de l'exploitation industrielle.

La proximité immédiate avec la Axenstrasse, menacée par des éboulements, ainsi qu'avec les deux tunnels CFF de la ligne du Gothard constitue un défi particulier pour ce projet. La galerie d'accès inférieure croise les tunnels CFF à une distance minimale de 13 mètres. Un important plan de sécurité et de surveillance, avec des valeurs d'alerte et de tolérance définies, veille au bon déroulement de l'extraction ainsi que du trafic ferroviaire et routier et ce, pas uniquement durant les phases particulièrement critiques.

L'ouverture de nouvelles galeries et la poursuite de l'exploitation industrielle sont en attente depuis août 2014. Lüntigen Stein AG attend les avancées des négociations avec les cantons d'Uri et Schwyz sur le futur tunnel de Sisikon A4. Le projet a déjà dû être adapté en raison de la proximité géographique du

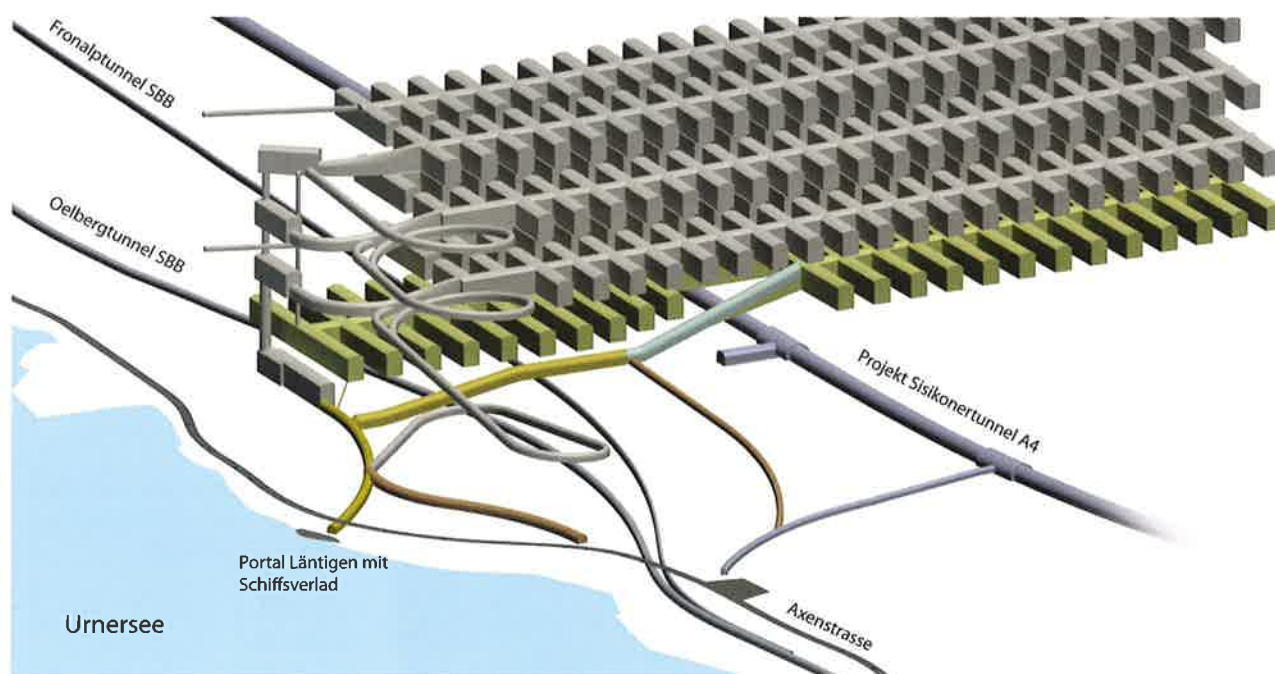
futur tunnel de Sisikon A4. L'utilisation du quai d'accostage et des galeries déjà installées pour la construction du tunnel de Sisikon A4 offrirait des avantages tant à Lüntigen Stein AG qu'aux maîtres d'œuvre de la A4. Lüntigen Stein AG s'intéresse principalement, dans une telle offre, à l'exploitation maximale des synergies pour l'exploitation souterraine et le futur projet de tunnel A4.

L'utilisation ultérieure des cavernes est aujourd'hui déjà à l'étude. Cette année encore, une procédure de concession sera initiée avec les autorités pour le stockage souterrain de matériaux d'excavation propres et inertes.

Christoph Bärtschi,
directeur de Lüntigen Stein AG



Galerie d'accès au niveau d'exploitation inférieur, peu avant le croisement avec le tunnel CFF de l'Ölberg.



Graphique en 3D du projet d'exploitation souterraine à Lüntigen. Vue Nord-Est.

Protection du sol – une utilisation soigneuse du sol est payante

Le sol est un bien rare et la base de notre vie. Si la fonction du sol est détruite, il est difficile de le rendre fertile à nouveau. La restauration de la fertilité du sol n'est pas seulement très laborieuse, mais peut aussi s'étendre sur des années et est toujours synonyme de coûts élevés. C'est pourquoi, en matière de protection du sol, mieux vaut prévenir que guérir.

MISSION DE LA PROTECTION DES SOLS SUR LES CHANTIERS (PSC)

Selon la définition officielle, est considéré comme «sol» la partie supérieure et vivante de la croûte terrestre, se subdivisant en terre arable et en couche sous-jacente (Horizon A et B). Les couches se trouvant en-dessous de ce dernier sont appelées sous-sol (Horizon C). Lors de l'extraction de gravier, d'importantes quantités de terre sont déplacées. Une bonne recultivation de ce sol est la tâche principale de toutes les entreprises de notre branche. Dans le cas d'un déplacement de terre, les exigences sont de plus en plus élevées. Par exemple, les travaux correspondants doivent être accompagnés par des spécialistes, qui sont généralement ceux de la Protec-

tion des sols sur les chantiers (PSC). L'ASGB propose désormais aussi cette prestation de Protection des sols sur les chantiers.

Le spécialiste de la Protection des sols sur les chantiers (PSC) est le conseiller du maître d'œuvre en matière de protection qualitative du sol et sensibilise les participants au chantier aux exigences en matière de protection des sols. La PSC recommande des mesures lors de déplacements de terre, qui permettent de conserver la fertilité de la terre, voire de l'améliorer.

La PSC est généralement impliquée dans le projet avant le début de la construction, lors de l'élaboration d'un concept de protection des sols. Ce concept contient des relevés sur la qualité des sols, l'importance des horizons, le calendrier, le choix des machines, les objectifs de recultivation, la gestion ultérieure etc. La PSC est à la fois interlocuteur et accompagnateur direct pendant toute la durée des travaux sur les sols et documente les mesures prises. Si des mesures fondamentales de la protection des sols ne sont pas respectées, comme par exemple la circulation sur un sol d'une capacité portante insuffisante, la PSC le documente et en informe d'autres personnes selon la situation.



Le sol est un bien précieux.

Jeune crapaud calamite dans la gravière.



Les bases légales pour la protection des sols sont notamment la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), l'Ordonnance sur les atteintes portées au sol (OSol), l'Ordonnance sur les sites contaminés (OSites) ainsi que l'Ordonnance sur les traitements des déchets (OTD).

Pour les questions relatives à la protection des sols sur les chantiers, veuillez vous adresser à:

Doris Hösli
ASGB Berne:
031 326 26 26
info@ASGB.ch

Une femme à la tête d'une gravière en Suisse

Madame Marguerite Michel-Bersier est l'une des rares femmes à la tête d'une gravière suisse dont la gestion est encore familiale. Sise dans le canton de Fribourg, l'entreprise Bersier SA est aujourd'hui dirigée par Marguerite Michel-Bersier et Georges Michel, représentants de la troisième génération. La gravière de Ménières produit chaque année environ 100 000 mètres cubes de gravier et compte parmi les quatre plus grandes exploitations du canton de Fribourg. Pendant de nombreuses années, Marguerite Michel-Bersier a également occupé la Présidence de l'Association Fribourgeoise de l'industrie des Gravieres et du Béton – AFGB. Elle a quitté cette fonction le 25 juin dernier.

QUELLE EST LA PART DE FEMMES OCCUPANT UNE FONCTION DIRIGEANTE DANS LA BRANCHE DES GRAVIERS?

Cette proportion n'est malheureusement pas encore très élevée. L'industrie des matières premières minérales est pourtant une branche fascinante, dans laquelle les collaboratrices peu-

vent se sentir à l'aise et participer aux décisions relatives à la politique de l'entreprise. C'est un milieu certes rude où il faut faire ses preuves mais dans lequel les relations sont claires, vraies et enrichissantes.

POURQUOI LA PART DE COLLABORATRICES-CADRES EST-ELLE PLUTÔT INFÉRIEURE À LA MOYENNE DANS L'INDUSTRIE DES GRAVIERS?

Nous sommes une industrie et nos clients sont principalement des entreprises de construction. Il est notamment question d'installations et de machines complexes, qui sont efficacement mises en relation avec un processus de production fructueux. Peut-être que les hommes se sentent davantage capables de maîtriser ces défis techniques et analytiques, bien que je sois convaincue que les femmes peuvent tout autant se montrer à la hauteur dans notre branche.

QUEL EST LE DÉFI LE PLUS IMPORTANT AUQUEL LA BRANCHE DES GRAVIERS EST CONFRONTÉE AUJOURD'HUI?

La Suisse a la chance de disposer d'importantes réserves de matières premières minérales. Durant l'ère glaciaire, les glaciers ont déposé d'immenses quantités de gravier dans le

fond de nos vallées. Notre branche a pour mission d'exploiter ces gisements de façon économique, en accord avec la nature et pour le bien de la société.

AURONS-NOUS ENCORE BESOIN DE GRAVIÈRES DANS LE FUTUR? NE POUVONS-NOUS PAS COUVRIR INTÉGRALEMENT NOS BESOINS AVEC LE RECYCLAGE?

Le bouclage du cycle de vie des matériaux constitue depuis de nombreuses années une question importante pour notre branche. La plupart des gravières ont commencé, depuis longtemps déjà, à recycler des matériaux de déconstruction et à investir de grandes sommes d'argent dans la construction d'installations correspondantes. Le recyclage connaît toutefois des limites en termes de qualité et d'écologie. Selon les statistiques sur les déchets de l'OFEV, la Suisse recycle aujourd'hui déjà 80% des déchets de construction. Il sera difficile d'aller bien au-delà de ce seuil à l'avenir.

LE GRAVIER EST UTILISÉ AUX DEUX TIERS POUR LA PRODUCTION DE BÉTON. COMMENT ÉVALUEZ-VOUS L'AVENIR DU BÉTON?

Le béton est un magnifique matériau de construction. Il offre un rapport prestation/prix unique et de nombreux avantages écologiques comme, par exemple, la durée de vie, les propriétés thermiques et frigorifiques, le recyclage multiple ou des circuits d'approvisionnement courts. Je suis donc convaincue que le béton dominera encore davantage le marché des matériaux de construction à l'avenir.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASGB A ADOPTÉ LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'INDUSTRIE DES GRANULATS PIERREUX (CT IGP) LE 13 JUIN DERNIER. QUE PENSEZ-VOUS DE CETTE DÉCISION?

Je trouve qu'il est dommage que les partenaires sociaux n'aient pas été prêts à négocier une convention collective de travail paritaire. Il n'en reste

pas moins que les CT IGP contiennent des conditions de travail modernes et avant-gardistes, qui ciblent parfaitement les besoins de notre branche, tant du côté des travailleurs que des employeurs. Je suis par conséquent heureuse que l'ASGB ait permis d'aboutir à cette solution et espère que celle-ci s'appuiera à l'avenir sur un véritable partenariat social.

LES GRAVIÈRES OFFRENT À LA NATURE DE GRANDES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT. COMMENT VOTRE ENTREPRISE EN PROFITE-T-ELLE?

Notre site d'extraction offre depuis de nombreuses années déjà une forte valeur écologique. La certification de la Fondation Nature et Economie, que nous avons obtenu il y a longtemps, en témoigne. Elle vient d'ailleurs d'être renouvelée après le contrôle de cet été.

Afin de sensibiliser davantage les enfants et les jeunes aux valeurs naturelles des gravières, nous avons pu ouvrir le premier, et jusque-là unique, lieu de formation dans une gravière de Suisse romande. C'est en 2007, date du 60^e anniversaire de notre entreprise, que nous avons pu inaugurer notre site pédagogique, avec l'aide de l'ASGB.

EN TANT QUE PREMIÈRE FEMME À PRÉSIDER UNE ASSOCIATION CANTONALE DANS CE SECTEUR, QUELLE IMAGE VOUS RESTE-IL?

Je garderai une image, celle du pont que l'on jette d'une rive à l'autre pour permettre l'échange, la rencontre et l'innovation. C'est tout cela et bien plus encore que j'emporte avec moi. Tous ces ponts que nous avons jetés, pour créer des contacts, nourrir des projets et avancer dans la défense des intérêts de nos membres. J'ai donc surtout retenu que seul les échanges, l'entraide ont permis de faire face aux problèmes, et c'est cela qui demain encore, permettra de dépasser les écueils.



Marguerite Michel-Bersier (Photo: Martine Wolhauser)

Extraction de gravier dans le delta de la Kander

La Kander charrie chaque année des alluvions. Ces derniers sont dragués dans le delta de la rivière qui se déverse dans le lac de Thoune, et ce, depuis 1913. Le gravier extrait de la Kander est valorisé en produits de béton pour le marché régional. L'interaction entre la nature et l'extraction de gravier a donné naissance à un important paysage alluvial avec un grand nombre de plantes et d'animaux différents.

Depuis plus de cent ans, les alluvions charriés par la Kander vers le lac de Thoune sont extraits et traités à Einigen, entre Thoune et Spiez. Le matériau que la rivière dépose dans la ligne de rivage plane, est extrait et transformé par Vigier Beton en matériaux de construction tels que du sable, du gravier et du béton frais, qui sont indispensables pour le secteur de la construction. La matière première est extraite du lac par la drague, puis transportée vers la station de transbordement en péniche. La grue pivotante vide les bateaux et achemine le gravier directement au lieu de transformation de la gravière. Ces matières premières extraites «juste devant la porte» permettent de produire un grand nombre de produits en béton comme, par exemple, des tubes pour les travaux publics ou des lavabos design, fabriqués à la main.

EXTRACTION DE GRAVIER DANS LES EAUX DU CANTON DE BERNE

Chaque année, environ 175 000 m³ de gravier sont extraits des eaux du canton de Berne. Soit environ 4% des besoins totaux du canton. L'extraction de matières premières des cours d'eau revêt une grande importance pour l'approvisionnement de l'Oberland bernois. Avec quelque 50 000 m³ de matériau extrait, la gravière d'Einigen est, elle aussi, très importante pour l'ap-

provisionnement local en matières premières. Les autorités cantonales veillent, au moyen d'autorisations et de concessions, à ce que les matières premières soient extraites de façon à préserver l'environnement et le paysage et à ce que le site d'extraction soit à nouveau rempli de remblai propre et recultivé à la fin de l'exploitation.

LE DÉVERSEMENT DU GRAVIER

L'histoire de l'extraction de gravier sur le site d'Einigen est étroitement liée à celle de la région. Tout a commencé avec l'avulsion de la Kander par le Strättlihügel de 1711 à 1714. Le but était d'éviter les inondations à répétition dans la Thuner Allmend en dirigeant la Kander directement vers le lac. Fin juillet 1714, la première eau envahissait la galerie. La force de l'eau avait toutefois été sous-estimée. Elle a provoqué l'effondrement de la galerie et formé une gorge. Depuis lors, toute l'eau de la Kander se déverse dans le lac près d'Einigen, déposant parallèlement beaucoup d'alluvions et formant un delta. Pour éviter que le bassin inférieur du lac de Thoune ne se comble et que de nouvelles inondations ne se produisent, il est jusqu'à aujourd'hui indispensable d'extraire le gravier.



Des dragueurs sont utilisés pour l'extraction.



Le delta de la Kander près d'Einigen.

L'EXTRACTION DE GRAVIER DE LA RIVIÈRE - UNE CHANCE POUR LA NATURE

L'extraction du gravier des eaux représente également une responsabilité à l'égard de la nature. Des espèces très menacées, telles que la truite de lac, utilisent ces cours d'eau comme frayères; il est donc primordial de garantir en permanence la migration des poissons. L'extraction de gravier de la Kander constitue toutefois une grande chance pour la nature et la diversité des espèces. Diverses mesures de revalorisation ont en effet été mises en œuvre dans le cadre de cette exploitation. Le long de la rive, des haies sauvages offrent des abris aux petits

mammifères. La roselière le long du lac offre un biotope idéal pour la couvaison des différentes espèces de sauvagines. Différentes espèces pionnières y trouvent, elles aussi, un biotope parfait, à l'instar du sonneur à ventre jaune et du lézard des souches, et on y trouve même, presque chaque année, le petit gravelot et le martin-pêcheur d'Europe, deux espèces d'oiseaux devenues très rares.

Les performances écologiques de la branche des graviers et du béton sont reconnues depuis longtemps déjà par les autorités et les organisations environnementales, avec lesquelles l'entreprise collabore à Einigen.

RENTABILITÉ ET INNOVATION

La durabilité économique revêt également une grande importance dans la culture de l'entreprise de Vigier Beton. Des innovations permanentes confortent sa position dans la région et garantissent l'emploi. Le grand savoir-faire, le béton moderne haute performance et la collaboration avec des designers et architectes renommés ne cessent de faire sensation dans la branche. L'entreprise le prouve: le béton a de l'avenir! Et le site d'Einigen démontre, quant à lui, que l'extraction de gravier dans le delta de la Kander est non seulement possible, mais qu'elle constitue aussi un enrichissement pour tous les acteurs.

«Qui creuse, trouve...»

Il est très certainement le machiniste le plus connu des gravières en Suisse: Peter Honauer. Pour la troisième fois en quatre ans, Peter Honauer a trouvé une défense de mammouth à son lieu de travail, la gravière d'Eschenbach (LU). Nous avons déjà relaté sa dernière trouvaille dans ASGB Ino 2013. A présent, nous aimerions en savoir plus sur sa trouvaille du 19 mars 2014.

PETER HONAUER, QUEL EST L'ÂGE ET LA TAILLE DE LA PIÈCE QUE VOUS AVEZ TROUVÉE?

Il s'agit d'une défense mesurant entre 70 et 80 centimètres et dont le diamètre n'est que de neuf centimètres dans sa partie la plus épaisse. L'âge de la défense est estimé à 29 000 ans et elle est relativement bien conservée.

AVEC NEUF CENTIMÈTRES DE DIAMÈTRE, ELLE EST BIEN PLUS FINE QUE CELLE TROUVÉE L'ANNÉE DERNIÈRE ET QUI MESURAIT 23 CENTIMÈTRES. QUE POUVONS-NOUS EN CONCLURE?

Ce diamètre plutôt faible nous permet clairement de conclure qu'il s'agit d'un jeune mammouth.

COMMENT AVEZ-VOUS DÉCOUVERT LA DÉFENSE?

Je travaille avec la pelle chargeuse sur pneus à environ un mètre au-dessus du niveau d'extraction. Lorsque j'ai vidé une pelle pleine, quelque chose de blanc a émergé du tas de gravier. J'ai tout de suite pensé qu'il s'agissait de ma troisième défense de mammouth.

QU'EST-CE QUI VOUS A PASSÉ PAR LA TÊTE À CE MOMENT-LÀ?

(Rires) Je vais, une fois de plus, faire la une des médias!

QU'AVEZ-VOUS FAIT ENSUITE?

Nous avons contacté l'archéologue cantonal Ebbe Nielsen. En attendant qu'il arrive, nous avons continue-



Peter Honauer présente la défense de mammouth trouvée dans la gravière. (Photo: Conton de Lucerne)

ment humecté la défense avec de l'eau après l'avoir complètement mise à jour.

POURQUOI CETTE HUMIDIFICATION?

Il faut veiller à ce que la défense ne dessèche pas une fois qu'elle n'est plus enrobée des sédiments dans le sol et qu'elle ne soit pas abîmée par l'air. Nous ne savions cela que grâce aux deux trouvailles précédentes – c'est déjà presque une routine pour nous.

QUE S'EST-IL ENSUITE PASSÉ AVEC LE LIEU DE LA TROUVAILLE ET LA DÉFENSE?

Ebbe Nielsen a enregistré les données précises du lieu de la trouvaille à l'aide du GPS. Ces données sont ensuite consignées sur une carte topographique, sur laquelle figure déjà les deux autres lieux de trouvaille. La défense, quant à elle, a été à nouveau transportée dans un laboratoire spécialisé en Allemagne, où elle sera conservée durant 12

à 18 mois. Je suppose qu'elle sera ensuite remise également au Musée d'histoire naturelle de Lucerne.

VOS COLLÈGUES SONT-ILS DÉJÀ EN TRAIN DE PARLER QUAND VOUS TROUVEREZ VOTRE PROCHAINE DÉFENSE DE MAMMOUTH?

(Rires) Non, nous n'en sommes pas encore là! Toutes mes trouvailles sont de purs hasards. Ebbe Nielsen pense toutefois qu'il est fort possible que d'autres vestiges du passé reposent ici.

Corinne Roths s'est entretenue avec Peter Honauer

En bref

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – LAT

La LAT, approuvée par le peuple et les cantons le 3 mars 2013, est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Entre-temps, la deuxième étape de la LAT est déjà en cours de révision; celle-ci porte notamment sur la politique globale en matière d'approvisionnement en matières premières et de traitement des déchets. Pour l'ASGB, il est important que l'aménagement du territoire soit revu dans ce sens:

- a) l'aménagement du territoire doit être en mesure d'assurer sa fonction directive par rapport aux décrets isolés et déclarations de volonté,
- b) toutes les bases de décision relatives à l'aménagement du territoire ainsi que les obligations d'inventaire et de sécurité doivent être prises en considération dans une évaluation globale des intérêts, qui pèse le pour et le contre de tous les objectifs et les compare, avant que les plans officiels et obligatoires ne soient élaborés,
- c) l'aménagement du territoire au sens du principe de subsidiarité doit toujours se faire à un niveau de planification hiérarchiquement le plus bas possible. Les thèmes qui sont à planifier au niveau national (p. ex. approvisionnement énergétique, déchets très pollués, trafic de transit etc.) doivent être définis par le parlement,
- d) la planification doit continuer à se faire au niveau des communes, des cantons et de la Confédération. Il faut renoncer à introduire de nouveaux niveaux de planification,
- e) au sens d'une dynamisation de la planification, le sol peut jouer simultanément plusieurs rôles et des utilisations temporaires peuvent remplacer pour une durée limitée les utilisations durables.

La consultation ordinaire à propos de la LAT aura lieu dans les semaines à venir.

LA SUITE AUX PAGES 12



ORDONNANCE SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS – OTD

L'OTD va être révisée. Dans le cadre de cette révision, l'ASGB s'engage en faveur d'une définition économiquement acceptable du terme «Etat de la technique» ainsi que de prescriptions différenciées et juridiquement adaptées pour les déchets. Il est important qu'une autorisation offre, à l'avenir aussi, la sécurité de pouvoir exercer l'activité autorisée à moyen terme, pour garantir les investissements correspondants. L'état de la technique, déterminant pour une installation, doit par conséquent, à l'avenir aussi, toujours se rapporter au moment de l'octroi de l'autorisation. Il est en outre important que la future OTD fasse une nette distinction entre un remblai et une décharge et que les remblais de prairies et le remblai de sites d'exploitation soient traités de la même manière en termes de qualité du produit. Il est par ailleurs tout aussi important que les interfaces entre les entreprises de préparation et les installations de traitement des déchets soient définies avec la plus grande précision possible. Les dernières connaissances en matière de protection des eaux, notamment en lien avec l'extraction de gravier, doivent être prises en compte dans la nouvelle OTD, et les périodes d'investissement doivent, elles, être prises en compte dans la définition de la durée d'autorisation.

LES DIFFÉRENCES AU NIVEAU DU PRIX DU DIESEL ET DES IMPÔTS FAVORISENT LES IMPORTATIONS DE GRAVIER

Contrairement à l'essence, le diesel coûte moins cher dans les pays voisins qu'en Suisse. De plus, les presta-

taires étrangers n'ont pas à payer la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). L'un dans l'autre, les prestataires nationaux paient 50% de taxes et d'impôts de plus sur les transports intérieurs que les prestataires étrangers. Le gravier est un produit en vrac qui pèse lourd. Les frais de transport constituent donc une part importante des coûts. La possibilité de pouvoir transporter sur les routes suisses du gravier étranger beaucoup moins cher que du gravier suisse est fatale d'un point de vue écologique. De plus, les prestataires suisses sont ainsi nettement défavorisés et les emplois menacés. Il est indispensable que la politique intervienne à ce niveau, sinon les distances de transport et les émissions environnementales qui en résulteront vont se multiplier pour le gravier, et notamment dans les régions frontalières. Il est par conséquent de plus en plus important que les gravières soient prévues et exploitées le plus centralement possible, c'est-à-dire près des agglomérations où l'on construit beaucoup.

ECONOMIE VERTE – VALORISATION DES MATÉRIAUX D'EXCAVATION

A titre de contre-proposition à l'initiative populaire «Economie verte», le Conseil fédéral a proposé, dans le cadre de la consultation, que des parts importantes des matériaux d'excavation propres destinés à la décharge soient recyclés. L'ASGB considère qu'une telle disposition pourrait s'avérer contre-productive. Lorsque, par exemple, un site d'exploitation se trouve à proximité immédiate d'une décharge qui ne peut être accessible

qu'après au moins 30% du matériel d'excavation aient été recyclés dans la gravière distante de plus de 30km ou utilisé comme remblai pour une gravière, la loi conduit à des solutions absurdes sur le plan économique et écologique. L'ASGB constate avec satisfaction que le Conseil fédéral a entre-temps définitivement abandonné la disposition relative à l'obligation de recyclage des matériaux d'excavation.

CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'INDUSTRIE DES GRANULATS PIERREUX CT IGP

L'assemblée générale de l'ASGB du 13 juin 2014 a approuvé à l'unanimité les Conditions de travail de l'industrie des granulats pierreux (CT IGP). Les entreprises de ce secteur peuvent à présent se référer aux CT IGP dans les contrats de travail individuels qu'elles concluent avec leurs collaborateurs. Les CT IGP garantissent aux travailleurs et aux employeurs des conditions de travail d'avant-garde et adaptées à l'avenir. L'ASGB prévoit de transférer, en collaboration avec les représentants salariaux, les CT IGP dans une convention de travail collective pour l'industrie des granulats pierreux (CCT IGP) et espère pouvoir clore le plus rapidement possible et avec succès les négociations correspondantes.



ABC DES MATÉRIAUX D'EXCAVATION

Le nouvel «ABC des matériaux d'excavation» est une aide précieuse pour les exploitants dans la gestion de l'excavation (connaissances des matériaux, planification, recyclage/décharge, réception et utilisation du matériel).

Vous pouvez demander un exemplaire gratuit à info@asgb.ch. Veuillez indiquer votre adresse.

IMPRESSUM

EDITEUR

Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton, Bubenbergplatz 9, 3011 Berne, www.asgb.ch

IDÉE, CONCEPT, RÉALISATION

Commission marketing/médias de l'ASGB en collaboration avec Corinne Roths, Thürnen

CRÉATION

Corinne Roths, Thürnen

TEXTES

Corinne Roths, Martin Weder, Erwin Müller

RÉDACTION

Corinne Roths, Thürnen

PHOTOS

ASGB, Canton de Lucerne, KIBAG

TIRAGE

8 000 exemplaires

LANGUES

Allemand et Français

IMPRESSION

JOST Druck SA, Hünibach